

Campagne d'emploi 2027

Qualification des postes d'enseignants-chercheurs

Le conseil académique

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-6-1, III ;
Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment les articles 33 et 55 ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu l'avis du CSA en date du 13 octobre 2026 ;

L'article L712-6-1, III du Code de l'éducation prévoit que le conseil académique en formation plénière est consulté (...) sur la qualification à donner aux emplois d'enseignant-chercheur et de chercheur, vacants ou demandés.

Le comité social d'administration a émis un avis sur les postes proposés au recrutement dans le cadre de la campagne d'emploi 2027, pendant sa séance du 13 octobre 2026.

Le conseil académique se prononce sur 8 postes d'enseignants-chercheurs proposés au recrutement dans le cadre de la campagne d'emploi, selon le détail présenté en annexe.

Le conseil d'administration examinera ensuite ces postes dans le cadre de la campagne d'emploi 2027, lors de la séance du 3 novembre 2026.

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, la publication de 8 postes d'enseignants-chercheurs proposés à la campagne d'emploi 2027.

Signé électroniquement par : David Menier
Date de signature : 23/10/2026
Qualité : Le Président

Document en annexe :

- Tableau des postes d'enseignants-chercheurs proposés à la campagne d'emploi 2027

Décompte des votes :	Suffrages exprimés	36
Membres en exercice : 58	Pour :	36
Membres présents : 27	Contre :	0
Membres représentés : 13	Abstentions :	4

Visa du président, David MENIER

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 30 octobre 2026

